

DELIBERATION N° 09042026-01
Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Annick BARTHELAIX, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : BARTHELAIX Annick - ROBLOT Yves-Henry - CARTIER Brigitte - BOUVET Thierry – GANÉ Eric - PATRY Nicole - VIDECOQ Agnès – LECLERCQ Marie-Aude - DELAUNE Antoine - BRUNET Romain

Excusée : MERCIER de LACOMBE Chantal qui donne pouvoir à ROBLOT Yves-Henry

Date de convocation : 02 avril 2026

Date d'affichage : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : BOUVET Thierry

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2026.

Elle rappelle la suppression de la taxe d'habitation pour les habitations principales mais qu'il convient de voter le taux de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

Madame le Maire propose de reconduire ceux votés en 2025, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 36,28
- Taxe foncière (non-bâti) : 31,63
- Taxe d'habitation : 10,90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 36,28**
- **Taxe foncière (non-bâti) : 31,63**
- **Taxe d'habitation : 10,90**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Annick BARTHELAIX



Le secrétaire de séance,